**Informations**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, Québec (QC)

No de client :

 Usage interne

Numéro de téléphone : (\_\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Lettre d’entente pour la vente de jeux lors du grand bazar du 11 juin 2022**

Aux représentants désignés des Dés-Tendus,

Par la présente, je vous autorise à vendre l’ensemble des jeux de société que je vous ai apporté avant le 10 juin 2022 lors de votre grand bazar du 11 juin 2022 selon les conditions suivantes :

1. Toutes les ventes seront faites au prix que j’ai moi-même indiqué sur les coupons de vente qui sont collés sur la tranche de chacune de mes boites de jeux. Aucune négociation de prix ne sera faite lors de cette journée du grand bazar.
2. J’ai certifié que les jeux que j’ai apportés sont complets et qu’il ne manque aucune pièce sur chaque coupon de vente. Dans le cas contraire, j’ai indiqué à l’emplacement approprié sur le coupon de vente de chacune de mes boites de jeux les pièces manquantes dans chacune des boites incomplètes.
3. **Si un de mes jeux est incomplet alors que j’avais certifié le contraire**, les Dés-Tendus se réservent le droit de rembourser le client et de vous réclamer cette somme ou de la déduire sur vos ventes.
4. J’autorise les Dés-Tendus à me verser la totalité de mes ventes de jeux sur une carte cadeau échangeable contre n’importe quels services de l’entreprise.
5. Je m’engage à récupérer les jeux invendus le 12 juin 2022 entre 10h et 17h ou entre le 13 et le 20 juin 2022 sur rendez-vous au moment convenu avec M. Nicolas Lessard-Dupont.
6. Après cette date, j’autorise les Dés-Tendus à considérer les boites restantes comme un don de ma part.
7. Dans le cas où donnent mes boites de jeu restantes, la carte cadeau pourra, quant à elle, être récupérée n’importe quand après le 11 juin 2022.
8. La carte cadeau qui contiendra mes ventes ne deviendra jamais échue et pourra être utilisée à n’importe quel moment lorsque je le désirerai.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, 2022

 Signature Date